

Québec, le 5 juin 2012

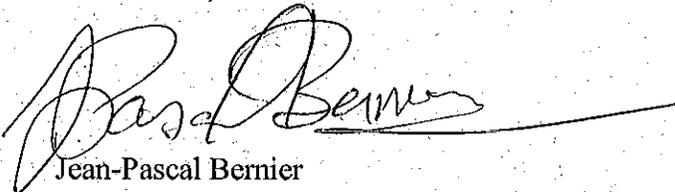
Madame Anick Montminy  
Directrice  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice,

À la suite du dépôt d'une pétition par la députée de Trois-Rivières le 5 avril 2012, pétition demandant de modifier les lois et règlements régissant la gouvernance des associations étudiantes, je vous fais parvenir la réponse à cette pétition afin qu'elle soit déposée conformément à l'article 64.8 R.A.N.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,



Jean-Pascal Bernier

p. j. 1

Québec, le 5 juin 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
1035, rue des Parlementaires, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 5 avril dernier, était déposé à l'Assemblée nationale, l'extrait d'une pétition signée par 1 503 pétitionnaires pour obtenir des modifications aux lois et règlements régissant la gouvernance des associations étudiantes.

Je vous informe que j'ai demandé que soient étudiées, au cours de la prochaine année, la faisabilité et la pertinence de modifier certaines dispositions de la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01) pour tenir compte des préoccupations exprimées dans cette pétition.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

  
MICHELLE COURCHESNE